

Patrick SCHNEIDER, Commissaire enquêteur

DEPARTEMENT DE LA MARNE
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PROCES VERBAL de SYNTHESE.
ENQUÊTE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2019 AU 9 JANVIER 2020.

A l'attention de Mr Jérémy GAUTHIER, chef de projet

Objet : Demande d'autorisation présentée par la SARL Société d'exploitation du parc éolien de Pringy dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien à Pringy (Marne).

Conformément à l'article R. 123-18 du décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 du code de l'environnement, portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, lequel précise : « dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles ».

Le registre d'enquête tenu à la disposition du public à la mairie de Pringy a été clôturé par mes soins le 6 janvier 2020 à 12h00, à l'issue de ma dernière permanence. Onze observations ont été formulées et toutes sont favorables au projet. Parmi ces observations, trois contiennent toutefois des interrogations soumises au porteur de projet.

Le commissaire-enquêteur sollicite également quelques informations supplémentaires, liées au transport et aux inter-distances entre éoliennes du parc et avec les éoliennes des parcs limitrophes.

Observations émises.

1)-Observation émise en page 2 du registre par Monsieur MORTAS Armel et Mme ROBIN Aude (agriculteurs locaux éolienne E31) :

« Après consultation du dossier éolien Quatre Vallées VII, il nous apparaît dommage qu'il y ait une mauvaise répartition. Pour exemple l'éolienne E22 « appartenant » à la SCEA Puits BEZ (Monsieur Halipré) aurait pu être décalée au profit de Monsieur MILLE Thomas agriculteur à Drouilly » village qui jugé trop petit ne pourra jamais bénéficier d'un projet éolien et de ses retombées »

2)- Observation émise en page 10 du registre par Monsieur JP BESNARD – Lolsy-sur-Marne (à titre personnel) :

« Pourquoi ce projet n'intègre-t-il pas une réflexion complète sur l'accroissement du parc existant qui va porter à 56 le nombre d'éoliennes implantées dans le secteur.

Cette saturation du paysage ne va-t-elle pas également générer des problèmes acoustiques accrus lors du fonctionnement simultané des éoliennes, voir également des perturbations des fréquences.

Il est également surprenant que l'étude présentée notamment au niveau des impacts et plus particulièrement des mesures en phase d'exploitation se contente de conclure simplement pour de nombreux domaines « qu'aucune mesure n'est à prévoir » (géologie, climat, qualité de l'air, activités sociaux économiques, risques technologiques, acoustique, électromagnétiques, stroboscopiques etc...) »

3)- Observation émise en page 10 du registre par Monsieur BRIQUET Christian –propriétaire d'un terrain concerné par une implantation d'éolienne :

« Je suis favorable au projet. Attention à l'impact du ballage lumineux »

4). - Le commissaire-enquêteur souhaite pour son information que lui soit communiqué le cheminement précis des convois et camions pour la réalisation du chantier concernant le projet.

- Le commissaire-enquêteur souhaite avoir communication des inter-distances précises entre les éoliennes du parc et celles avec les parcs voisins (Quatre- Vallées V, Orme-Champagne et les Longues-Roles).

- Le commissaire-enquêteur demande également que soient récapitulées les longueurs de voies affectées au parc - longueur totale de chemins déjà existants

Longueur de chemins renforcés ou élargis

Longueur de chemins nouvellement créés (hors accès aux plateformes

Longueur de chemins d'accès aux plateformes.

Document porté à la connaissance du porteur de projet, en mains propres ce jour.

Pringy, le 14 Janvier 2020.
Le commissaire enquêteur
SCHNEIDER Patrick



Pris connaissance du PV de synthèse
Le 14 janvier 2020.
Signature :

